

La recherche agricole, surtout en phytologie, exige une grande décentralisation, car la plupart des problèmes doivent être étudiés sur les lieux mêmes. Les fermes d'expérimentation et les laboratoires scientifiques de l'État sont disséminés dans tout le pays parce que c'est le seul moyen de faire œuvre utile, en plus de permettre aux cultivateurs de se renseigner sur place. Outre le siège du Service des fermes expérimentales établi à Ottawa, il existe 28 fermes expérimentales régionales et 20 sous-stations. Le travail expérimental d'application locale se fait à 162 stations de démonstration, 54 sous-stations régionales et 11 fermes de démonstration d'élevage du renard et du vison. Le Service des sciences, dont le travail est centralisé à Ottawa, est aussi aidé de 100 laboratoires établis dans tout le pays.

Dans le domaine de la recherche économique, des études sur la gestion agricole, l'utilisation des terres, la vente des produits et l'économie familiale rurale se poursuivent dans tout le pays. On saisit l'étendue des études et des recherches scientifiques faites au ministère si l'on songe qu'il n'est pas de plante ni d'animal au Canada qui ne soit exposé à souffrir des maladies causées par les bactéries, les champignons ou les virus ou des attaques des insectes ou encore, dans le cas des animaux, des ravages de certains parasites internes.

Sous-section 3.—Protection et classement

Un examen même minutieux de la plupart des produits agricoles ne révèle pas, comme c'est le cas des produits fabriqués, leur pureté comme aliments ou leur valeur comme semences. De toute évidence, les produits destinés à l'alimentation doivent être purs et sains et répondre aux normes établies. Par ailleurs, pour que l'agriculture se pratique sûrement, le cultivateur doit pouvoir être assuré que ses fournitures,—graines de semence, provende, engrais et parasitocides,—sont conformes à la description. Une bonne partie des recherches et des expériences seraient vaines sans une législation assurant un aboutissement utile à ces travaux. En outre, il faut protéger le bétail, les cultures et les arbres canadiens contre les maladies que les importations pourraient introduire ou qui pourraient prendre naissance au pays.

Cette œuvre de protection et de classement est une tâche très importante du ministère de l'Agriculture. Elle relève de deux divisions, le Service de la production et celui des marchés, habilitées par une vingtaine de lois ou par les règlements édictés sous leur empire. En général, les mesures de protection ainsi que le classement ou l'approbation de fournitures agricoles relèvent du Service de la production. Le classement de la plupart des produits alimentaires ressortit au Service des marchés.

Hygiène vétérinaire.—Un service très important est celui qui sauvegarde la santé du bétail canadien. Pour empêcher l'introduction des épizooties au pays, la Division de l'hygiène vétérinaire applique des règlements sévères visant l'importation du bétail, des produits du bétail et même du matériel d'emballage et des litières. La Division s'occupe de la lutte contre les maladies des animaux et de l'inspection des animaux abattus pour fins d'alimentation. Une partie constante des recherches tend à supprimer des maladies comme la tuberculose et la brucellose des bovidés. Toute la viande est inspectée pendant l'abatage et l'habillement avant d'être admise à la consommation. Les conditions d'hygiène des conserveries et des abattoirs sont surveillées et toutes les viandes mises en boîte doivent répondre à des normes élevées de conditionnement.

Protection des fournitures.—La Division des produits végétaux s'occupe surtout d'appliquer, en collaboration avec les provinces et autres organismes, les lois relatives aux aliments du bétail, aux engrais chimiques, aux insecticides, à la